

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Saint Germain du Bois

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'à l'occasion d'un vide-greniers qui aura lieu le dimanche 9 juillet 2023, il convient pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation sur la Rue du Marché, depuis le « stop » de la RD 970 jusqu'à la hauteur du garage « Etape Auto Relais ».

ARRETE

- ARTICLE 1** Le dimanche 9 juillet 2023 à partir de 5 h 00 jusqu'à 22 h 00, la circulation sera interdite sur la Rue du Marché, depuis le « stop » de la RD 970 jusqu'à la hauteur du garage « Etape Auto Relais ».
- ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par Mme BONIN Annick, Présidente de l'association Courir pour Eux, organisateur d'un vide grenier le 9 juillet 2023.
- ARTICLE 3** : Les riverains devront pouvoir accéder à leur propriété et le présent arrêté ne fait pas obstacle au passage des véhicules de sécurité, de secours et de service,
- ARTICLE 4** : La Commune et la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Germain du Bois, le 6 juillet 2023.

Le Maire,



Madame Nadine ROBELIN